

**FINALES DEPARTEMENTALES
PAR CLASSEMENTS
SAISON 2025/2026**

Article 1 – Règlement

Vous trouverez ci-joint le règlement, lisez-le avec attention.

Article 2 - Lieu

Les finales départementales par classements se dérouleront les **14 et 15 février 2026** à **CESSON-SEVIGNE** à l'adresse suivante :

**Salle Paul Janson
1D Bd de Déserzeul
35510 CESSON-SEVIGNE**

Le tableau H8 sera disputé le samedi 14 février 2026. Tous les autres tableaux se disputeront le dimanche 16 février 2026.

Article 3 – Droits d'engagement

Tous les joueurs et joueuses doivent acquitter un droit d'engagement de 5,00€.

Tout forfait non excusé 48H avant la compétition sera pénalisé d'une amende de 31,00€.

Les bulletins d'engagement, ci-joint, accompagnés des droits d'engagement, devront être renvoyés au :

Comité d'Ille et Vilaine de tennis de table
13b, avenue de Cucillé
35065 RENNES CEDEX

avant le mercredi 4 février 2026

Article 4 – Organisation sportive

Le tirage au sort sera effectué le **mercredi 11 février 2026** au siège du Comité sous l'autorité du juge-arbitre désigné.

Aucune inscription ne sera prise après cette date sans l'accord du juge-arbitre.

Article 5 – Horaire général des épreuves

La compétition débutera à 9H00 les 2 jours (pointage à partir de 8H30).

L'horaire général des épreuves sera, dans la mesure du possible, transmis aux clubs une semaine avant la compétition.

Article 6 – Organisation matérielle

Elle sera assurée par le club de l'OC CESSON.

Il n'y aura pas d'interruption à midi.

Une buvette sera à la disposition des participants pendant toute la durée de l'épreuve.

Vous pourrez prévenir d'un éventuel retard au 06-18-17-63-23 ou au 06-83-01-80-77